

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**ETABLISSEMENT PUBLIC - LAVAL AGGLOMERATION (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL LAVAL**  
**AGGLO (2)**

Numéro SIRET : 20008339200023

POSTE COMPTABLE : SGC DE LAVAL

**M. 14**  
**Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA**

**Budget supplémentaire (3)**  
**Voté par nature**

BUDGET ANNEXE : TERRAINS LA (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

(2) Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

(3) Indiquer le libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	4
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	5
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	6

## II - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	7
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	8

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(3) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(4) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>VOTE DU BUDGET</b>	<b>I</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 181 000,00</b>	<b>360 185,00</b>	<b>360 185,00</b>
6015	Terrains à aménager	528 000,00	2 000,00	2 000,00
6045	Achats études, prestat <sup>s</sup> services (terrai	0,00	166 560,00	166 560,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	653 000,00	191 625,00	191 625,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>120 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	120 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>1 301 000,00</b>	<b>360 185,00</b>	<b>360 185,00</b>

<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat<sup>o</sup> ordre transfert entre sections (5) (6) (7)</b>	<b>15 800 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7133	Variat <sup>o</sup> en-cours de production biens	15 800 000,00	0,00	0,00
<b>043</b>	<b>Opérat<sup>o</sup> ordre intérieur de la section (8)</b>	<b>120 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
608	Frais accessoires sur terrains en cours	120 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>15 920 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>17 221 000,00</b>	<b>360 185,00</b>	<b>360 185,00</b>
---	----------------------	-------------------	-------------------

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>675 062,17</b>
----------------------------------	-------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>631 259,12</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>18 887 506,29</b>
--	----------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.  
 (2) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.  
 (3) Hors restes à réaliser.  
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.  
 (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).  
 (7) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
 (8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
 (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>VOTE DU BUDGET</b>	<b>I</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	700 000,00	0,00	0,00
7015	Ventes de terrains aménagés	700 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	195 000,00	195 000,00
74718	Autres participations Etat	0,00	195 000,00	195 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>700 000,00</b>	<b>195 000,00</b>	<b>195 000,00</b>

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	16 401 000,00	1 398 806,29	1 398 806,29
7133	Variat° en-cours de production biens	16 401 000,00	1 398 806,29	1 398 806,29
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	120 000,00	0,00	0,00
796	Transferts charges financières	120 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>16 521 000,00</b>	<b>1 398 806,29</b>	<b>1 398 806,29</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	<b>17 221 000,00</b>	<b>1 593 806,29</b>	<b>1 593 806,29</b>
---	----------------------	---------------------	---------------------

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>72 700,00</b>
----------------------------------	------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>18 887 506,29</b>
--	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>VOTE DU BUDGET</b>	<b>I</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	835 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	773 000,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	62 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>835 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>835 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	16 401 000,00	1 398 806,29	1 398 806,29
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	16 401 000,00	1 398 806,29	1 398 806,29
3355	Travaux	16 401 000,00	1 398 806,29	1 398 806,29
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>16 401 000,00</b>	<b>1 398 806,29</b>	<b>1 398 806,29</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>17 236 000,00</b>	<b>1 398 806,29</b>	<b>1 398 806,29</b>
--	----------------------	---------------------	---------------------

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>	<b>4 066 682,26</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>22 701 488,55</b>
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>VOTE DU BUDGET</b>	<b>I</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 436 000,00	5 465 488,55	5 465 488,55
1641	Emprunts en euros	1 436 000,00	5 465 488,55	5 465 488,55
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 436 000,00</b>	<b>5 465 488,55</b>	<b>5 465 488,55</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>1 436 000,00</b>	<b>5 465 488,55</b>	<b>5 465 488,55</b>

021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	15 800 000,00	0,00	0,00
3355	Travaux	15 800 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>15 800 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>15 800 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	<b>17 236 000,00</b>	<b>5 465 488,55</b>	<b>5 465 488,55</b>
--	----------------------	---------------------	---------------------

<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>22 701 488,55</b>
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
D 12-GDPRES2 2012/1 AMENAGEMENT ZA GRANDS PRES II	7 258 000,00	0,00	7 258 000,00	670 469,16	900 000,00	0,00	0,00
D 15-NIAFLES 2015/1 CHANGE ZA DE NIAFLES	1 080 000,00	0,00	1 080 000,00	11 188,00	50 000,00	0,00	0,00
D 12-RIBLAY3 2012/1 ENTRAMMES RIBLAY III	525 000,00	0,00	525 000,00	431 318,87	0,00	0,00	0,00
D 22-FONDERE 2022/1 FONDERIE DE PORT BRILLET DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	333 985,00	0,00	0,00
R 22-FONDERE 2022/2 FONDERIE DE PORT BRILLET RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00	0,00
D 16-MOTTE B 2016/1 LOUVERNE ZA DE LA MOTTE BABIN	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	1 576 375,49	40 000,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 75

Nombre de membres présents : 44

Nombre de suffrages exprimés : 65

VOTES :

Pour : 58

Contre : 0

Abstentions : 7

Date de convocation : 22/06/2022

Présenté par le Président (1),

A LAVAL, le 30/06/2022

le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Conseil communautaire

A LAVAL, le 30/06/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AGOSTINO Guillaume	
ALEXANDRE Christelle	
ALLAIRE Jérôme	
BARRÉ Olivier	
BEGON Geoffrey	
BERCAULT Florian	
BERROU François	
BERTIER Bruno	
BESANÇON Pierre	
BLANCHET Marcel	
BOISGONTIER Marie	
BORDE Yannick	
BOUILLON Nicole	
BOURGEAIS Bernard	
BROCAIL Julien	
BROUSSEY Loïc	
BURON Sébastien	
CAPLAN Antoine	
CARDOSO David	
CHARBONNIER James	
CHAUVELIER Lucie	

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

CHESNEL Annette	
CLAVREUL Marie-Cécile	
COIGNARD Jean-Marc	
COQUEREAU Noémie	
D'AGOSTINO Vincent	
DAVOUST Nadège	
DESTAIS Sébastien	
DEULOFEU Jean-Louis	
DEULOFEU Nicolas	
DROGUET Christine	
DUBOIS Christine	
EYMON Isabelle	
FERRON Béatrice	
FLÉCHARD Bruno	
FOUGERAY Isabelle	
FRANÇOIS Marjorie	
GALLACIER Dominique	
GARNIER Caroline	
GRANDIÈRE Chantal	
GUESNÉ Pierrick	
HOYAUX Georges	
JANVIER Anne-Marie	
LE GAL-HUAUMÉ Paul	
LE MÉE CLAVREUL Marie-Laure	
LE RIDOU Fabienne	
LEFORT Christian	
LHOTELLIER Hervé	
LOISEAU Céline	
MARQUET Mickaël	

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

MICHEL Louis	
MORAND Éric	
MOREL Jean-Bernard	
MORIN Patrice	
OGBI Kamel	
PAILLARD Michel	
PAILLARD Vincent	
PARIS Éric	
PETRON Camille	
PILLON Didier	
POIRIER Georges	
POISSON Gwénaél	
PÉNIGUEL Patrick	
RICHARD Damien	
RICHARD Jocelyne	
ROBIN Fabien	
ROCHERULLÉ Michel	
ROULLIER Anthony	
ROY Catherine	
SEGRETAIN Corinne	
SOULTANI Samia	
THIOT Jean-Pierre	
TOQUET Guy	
TRAVERS Gérard	
VIELLE Sylvie	

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A LAVAL, le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme  
 (2) L'assemblée délibérante étant le Conseil communautaire  
 053-200083392-20220630\_S1-CC-046M-2022-DE  
 Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 06/07/2022  
 Mise en ligne : 06-07-2022